Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DJS 98 Tarifs applicables aux usager·ères des Centres Paris Anim'. Dispositions consécutives à la situation sanitaire de la saison 2020-2021

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DJS 271 DF 7 du Conseil de Paris en date des 6 et 7 février 2012, relative aux tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' de la Ville de Paris à compter du 1er septembre 2012 ;

Vu la délibération 2014 DJS 368 DFA du Conseil de Paris en date des 15, 16 et 17 décembre 2014, approuvant le principe de modification de la grille tarifaire des centres Paris Anim' consistant à créer les tranches 9 et 10 à compter du 1er septembre 2015 ;

Vu la délibération 2016 DJS 195 des 13, 14 et 15 juin 2016 relative à la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim'de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2020 DJS 141 des 15, 16 et 17 décembre 2020 relatif à la création d'un tarif applicable aux centres Paris Anim' pour les étudiant·es, apprenti·es, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeunes ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel la Maire de Paris propose l'adoption de dispositions exceptionnelles consécutives à la situation de la saison 2020-2021pour les tarifs applicables aux usagères et usagers des Centres Paris Anim' ;

Vu la saisine pour avis du Conseil de l'arrondissement Centre de Paris en date du 12 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 7ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 8ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu la saisine pour avis du Conseil du 9ème arrondissement de Paris en date du 12 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 20 mai 2021 ;
Vu la saisine pour avis du Conseil du 12ème arrondissement de Paris en date du 12 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 20 mai 2021 ;
Vu la saisine pour avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 12 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 25 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6ème commission;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées, pour la saison d'activités 2021-2022 et en conséquence de l'impact des mesures sanitaires actuelles sur le fonctionnement des centres Paris Anim' durant la saison 2020-2021, les dispositions tarifaires décrites en annexe I de la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports mettra en œuvre ces dispositions par voie d'arrêté pris au nom de la Maire de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO